

Direction des affaires financières

Lyon, le 23 novembre 2021

**Présentation de la fiche de travaux modificatifs 27  
relative au restaurant universitaire Site Monod -  
travaux et impacts sur le loyer du PPP**

La fiche de travaux modificatifs (FTM) qui est présentée aux administrateurs concerne l'opération d'extension et de restructuration du restaurant universitaire du site Monod de l'ENS de Lyon (RU Monod).

Cette opération a été réalisée dans le cadre du contrat de partenariat « opération de restructuration, réhabilitation et mises aux normes des bâtiments du site Monod de l'ENS de Lyon », signé le 18 avril 2016 entre l'Université de Lyon (UDL) et la société Neolys. En effet, pour les besoins de la restauration universitaire, l'ENS de Lyon a sollicité auprès de l'UDL une modification du contrat afin d'intégrer les travaux du RU Monod conformément aux articles 39.2 et 39.4 du contrat de partenariat.

Pour chaque demande de travaux complémentaires au contrat, une FTM est signée entre Neolys et l'UDL et une FTM miroir est également signée entre l'UDL et l'ENS de Lyon. Cet engagement précise l'objet de la modification, le montant des travaux, le financement et les impacts sur notre loyer R2 (gros entretien renouvellement) R3 (maintenance) et R4 (frais de gestion).

Ces impacts sont à la charge de l'établissement, puisqu'il est à l'origine de la modification, conformément à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au contrat de partenariat.

La FTM relative aux travaux du RU Monod a été finalisée en fin d'année pour prendre en compte la phase études (qui avait fait l'objet de la FTM 27), la totalité des travaux commandés à Neolys, les travaux complémentaires (FTM 27RU) et les surcoûts en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19 dont le paiement à Neolys par l'UDL vient de s'achever.

Pour le financement des études et travaux de cette opération réalisés par la société privée (7,9M€), l'ENS de Lyon a versé une participation financière d'environ 575k€. Les autres financements proviennent du CROUS de Lyon (750k€), de l'UCBL (100k€) et de l'ISARA (100k€) et le reste a été financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces travaux génère une augmentation annuelle du loyer de 65 437,89 € à compter de 2021. L'impact des travaux sur le loyer, jusqu'à la fin du contrat de partenariat s'élève à 1 595 122,73 € HT, soit un montant supérieur au seuil de délégation de compétences dont dispose le Président. Cette augmentation permet notamment de prendre en compte le coût des pannes futures, la maintenance, le renouvellement des équipements hors équipements de cuisine à charge du CROUS jusqu'à la fin du contrat en 2044.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil d'administration d'approuver le montant total de l'engagement de l'établissement relatif au loyer (1 595 122,73 € HT).

